

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Filhol, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

-----



## Délibération n° 07-02 du 26 septembre 2025

### **MODIFICATION DU MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2025 À NOTIFIER POUR LE COLLÈGE EUGÈNE CARRIÈRE À GOURNAY-SUR-MARNE**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 07-03 du 26 septembre 2024 fixant les principes de gestion et de contrôle des budgets et des finances des EPLE – détermination de la contribution des établissements à la couverture de leurs besoins en 2025 au vu de leurs réserves (fonds de roulement),

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-X-26 du 17 octobre 2024 fixant la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de Seine-Saint-Denis au titre de 2025,

Vu sa délibération n°07-05 du 20 mars 2025 fixant les montants des réfections applicables aux dotations de fonctionnement 2025 de neuf collèges,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- FIXE le montant de la réfaction applicable à la dotation globale de fonctionnement 2025 du collège Eugène Carrière à Gournay à 15 575 euros. La dotation de fonctionnement 2025 effectivement versée au collège sera de 53 575 euros versée en deux fois 34 575 euros en début d'exercice (déjà versés) et 19 000 euros au second semestre 2025.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*